

Compte rendu de la séance du 24 octobre 2017

Secrétaire(s) de la séance: Mathieu BAECHLE

Ordre du jour:

1. SDANC - Demande d'adhésion d'une collectivité
2. ONF : Etat d'assiette 2018 des coupes
3. ONF : Vente en bloc et sur pied
4. Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire
5. Soutien à la motion de l'AMRF sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité

Questions diverses

Délibérations du conseil

Demande d'adhésion d'une collectivité au SDANC (2017 034)

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non collectif invitant le conseil municipal à se prononcer sur :

La demande d'adhésion de la commune de Saint-Dié-des-Vosges

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

→ **DÉCIDE**

- d'accepter la demande d'adhésion de la commune de Saint-Dié-des-Vosges

Etat d'assiette 2018 des coupes (2017 035)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre une décision concernant l'état d'assiette des coupes et la destination des produits de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

→ **DÉCIDE**

- d'approuver la proposition d'état d'assiette 2018
- de demander le martelage de la parcelle numéro 1 U

Destination des produits des coupes des parcelles figurant sur l'état d'assiette 2018 (2017 036)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de choisir la destination des produits des coupes des parcelles figurant sur l'état d'assiette 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

→ **DÉCIDE**

- de fixer la destination des produits des coupes de la parcelle 1 U, figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2018 **en vente en bloc et sur pied**.

Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes de (2017 037)

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire adopté le 24 août 2017.

Il explique que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce rapport qui permettrait au Conseil Communautaire d'établir l'attribution de compensation définitive de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

→ **DÉCIDE**

- d'adopter le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire

Soutien à la Motion de l'AMRF sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité (2017 038)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture :

« Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1^{er} octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,...
- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).
- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des

congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités ».

Après lecture faite,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

→ **DÉCIDE**

- d'approuver l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;
- de s'associer solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

Participation financière pour le transports scolaire pour l'année 2017/2018 (2017 039)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du tarif des vignettes de transport scolaire, pour l'année 2017/2018 soit un montant total de 90€ par enfant et précise que les familles vont acheter les vignettes à la Trésorerie de Charmes.

Il propose que la commune rembourse 2 trimestres pour cette année soit un montant de 60€ par enfant utilisant le transport scolaire.

Pour les années suivantes le calcul sera 2/3 de la somme totale sera remboursé aux familles et 1/3 de la somme totale restera à leur charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

→ **DÉCIDE**

- d'accepter la proposition de Monsieur le Maire, soit une prise en charge pour l'année 2017/2018 de 60,00 € par enfant pour une année scolaire.

Affaires diverses

Solidarité Irma

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande.

Demande de dépôt d'un container par l'ASD

Le conseil municipal est favorable pour étudier la pose d'un container sur la parcelle n°126 appartenant à la commune.

Le conseil municipal souhaite un container de taille réduite soit 6 x 2m50.

Un cahier des charges sera rédigé pour préciser les moyens à mettre en place pour le cacher et éventuellement pouvoir le retirer.

Demande d'un spectacle de Saint-Nicolas

C'est le CCAS qui organisait jusque là cette manifestation. La commune n'est pas concernée.

Collecte de sapin de Noël

Le service OM de la Communauté de Commune de Mirecourt-Dompaire propose de mettre en place une collecte de sapin de Noël en janvier, le Conseil Municipal ne souhaite pas mettre en place ce service.

Exploitation des paquis communaux non loués

Monsieur BOIT Louis propose que l'on exploite les paquis communaux non loués. Selon lui, il y aurait possibilité de faire des plaquettes par exemple. Cette proposition a retenu toute l'attention du Conseil Municipal qui y est favorable.

Location du F4

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement F4 est loué à un couple avec deux enfants en bas âge. Il remercie les membres du Conseil Municipal qui ont participés à la rénovation du logement.

Fin de la séance à 22h00

Fait à Avrainville,
le 25 octobre 2017

Michel FORTERRE

Maire de AVRAINVILLE